

DECISION N° 2024-115

Attribution du marché d'Acquisition de 3 camions

Le Président du Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure (SDOMODE) ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 30 septembre 2020, confiant au Président les délégations relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur ou égal à 214 000 € ainsi que toute décision concernant les modifications de marchés qui n'entraînent pas une évolution du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Au terme d'une consultation lancée sous la forme d'une procédure adaptée ;

Ayant connaissance du rapport d'analyse des offres ;

DECIDE

Article 1 : D'attribuer les lots 1 et 2 du marché d'« Acquisition de 3 camions » (2024-SDOM-020) à la société FAUN ENVIRONNEMENT dont le siège social est situé 625 rue du Languedoc 07500 Guilherand-Granges.

Article 2 : Le marché débute à compter de sa notification.

Article 3 : Le marché est à prix unitaires. L'acquisition d'une benne à ordures ménagères d'occasion pour le lot 1 s'élève à 69 500 € HT soit 83 400 € TTC. L'acquisition d'un camion benne 3.5t mono compartimenté d'occasion pour le lot 2 s'élève à 57 500 € HT soit 69 000 € TTC.

Article 4 : Le lot 3 du marché, acquisition d'un camion 19t avec hayon rabattable d'occasion est rendu infructueux faute d'offre reçue.

Article 5 : Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2024.

Fait à Bernay le 23/10/2024

Par délégation du Comité Syndical,

Le Président,

Jean-Pierre DELAPORTE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception à la Préfecture de l'Eure et de sa publication.